

COMMUNE DE SERRIERES SUR AIN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON DE PONT D'AIN

COMPTE RENDU Séance du 09/06/2020

Étaient présents :	Monsieur BOULMÉ J. M, Maire, Messieurs PUPUNAT G., BATAILLE J., PROYART M. T., adjoints, Messieurs OLIVIER R., FAZILLEAU J. M., BARDET L., Mesdames ARBEZ M. J., MARTINET C., VUILLERMOZ M. C., WASILEWSKI M.	
Était Excusé :	0 -,	
Était absent :	0 -,	
Secrétaire de Séance :	Gérard PUPUNAT	
Conseillers en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11

- Installation des commissions communales et communautaires,
- Election délégués SIEA (Syndicat Intercommunal d'e-Communication de l'Ain),
- Désignation délégué Défenses,
- Désignation référent Ambroisie,
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- Vote des taxes communales,
- Affectation du résultat budget principal et budget eau et assainissement,
- Vote du budget eau et assainissement et principal,
- Examens des demandes de subventions 2020,
- Questions et informations diverses (journal communal).

ÉLECTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411.5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentations proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité

SONT AINSI DECLARES ELUS.

Membres titulaires :

PUPUNAT Gérard
PROYART Marie-Thérèse
BATAILLE Jérémy

Membres suppléants :

MARTINET Christine
BARDET Ludovic
WASILEWSKI Margareth

Pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que la commune est adhérente au SIEA de l'Ain et qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et deux délégués suppléants afin de représenter la commune dans cette structure intercommunale ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, l'assemblée procède au vote,

Proclamation des résultats :

Monsieur OLIVIER Romain	11 voix	est élu délégué Titulaire
Monsieur PUPUNAT Gérard	11 voix	est élu délégué Suppléant
Monsieur BATAILLE Jérémy	11 voix	est élu délégué Suppléant

DESIGNATION DELEGUE DEFENSES

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense suite au renouvellement de l'assemblée délibérante ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, l'assemblée

DESIGNE à l'unanimité Madame PROYART Marie-Thérèse, domiciliée 45 Rue des Tilleuls MERPUIS – 01450 SERRIERES SUR AIN, correspondant défense de la commune.

DESIGNATION REPERENT AMBROISIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de nommer un référent ambroisie qui sera chargé de :

- repérer l'ambroisie sur le territoire communal,
- participer à leur surveillance,
- informer et sensibiliser les habitants aux risques liés à cette plante afin d'en obtenir son élimination,
- informer les personnes concernées par la présence d'ambroisie sur leur terrain des mesures préventives et d'éradication,
- veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Le département de l'Ain est le cinquième département de France, en termes d'infestation par les ambrosies.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, l'assemblée

DESIGNE à l'unanimité Monsieur FAZILLEAU Jean-Marie, pour assurer cette fonction.

Et CHARGE Monsieur le Maire d'en informer l'Agence Régionale de Santé.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire informe que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévu par l'article 16 de la loi des finances pour 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

CONSIDERANT que la commune entend poursuivre son programme d'équipements sans augmenter la pression fiscale,

VU l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

MAINTIENT pour l'année 2020 les taux d'imposition des taxes locales, tels que détaillés ci-dessous :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe foncière (bâti)	10.62 %	10.62 %
Taxe foncière (non bâti)	30.50 %	30.50 %

DONNE pouvoirs à Monsieur le Maire, de signer l'état n° 1259 comme décrit ci-dessus ;

INDIQUE que le produit fiscal attendu pour l'année 2020 est donc de 27 708 euros ;

INDIQUE que le produit prévisionnel de la taxe d'habitation pour l'année 2020 serait de 32 855 euros

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir entendu les résultats du compte administratif 2019, procède à l'affectation du résultat comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture au 31/12/2019
INVEST	24 652.52 €	11 903.31 €	36 555.83 €
FONCT	-64 979.06 €	-34 115.03 €	-99 094.09 €

DECIDE d'affecter à l'unanimité :

- à la ligne 002, en section de fonctionnement en dépenses : 99 094.09 €
- à la ligne 001, en section d'investissement en recettes : 36 555.83 €

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2020 qui reprend les résultats 2019 du budget eau et assainissement et qui s'équilibre ainsi :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	197 124.89 €	197 124.89 €
INVESTISSEMENT	98 537.83 €	98 537.83 €
TOTAUX	295 662.72 €	295 662.72 €

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce projet de budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

APPROUVE le budget primitif eau et assainissement pour l'exercice 2020 tel qu'il est présenté ci-dessus

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal après avoir entendu les résultats du compte administratif 2019, procède à l'affectation du résultat comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture au 31/12/2019
INVEST	141 374.31 €	-48 887.04 €	92 487.27 €
FONCT	283 064.54 €	44 326.82 €	327 391.36 €

DECIDE d'affecter à l'unanimité :

- à la ligne 002, en section de fonctionnement en RECETTES : 327 391.36 €
- à la ligne 001, en section d'investissement en RECETTES : 92 487.27 €

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2020 qui reprend les résultats 2019 du budget principal et qui s'équilibre ainsi :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	498 388.35 €	498 388.35 €
INVESTISSEMENT	159 013.31 €	159 013.31 €
TOTAUX	657 401.66 €	657 401.66 €

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce projet de budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

APPROUVE le budget primitif principal pour l'exercice 2020 tel qu'il est présenté ci-dessus

SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des demandes et en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité des membres d'attribuer diverses aides et VOTE les montants suivants :

- ADAPA	50.00 €
- Prévention routière	50.00 €
- Sclérose en plaque	10.00 €
- PEP 01	10.00 €
- SOU DES ECOLES PONCIN	100.00 €
- ADMR DES 2 VALLEES	50.00 €
- Classe découverte Sou des Écoles Poncin- Hauteville	80.00 €
- Classe découverte Sou des Écoles Poncin – Matafelon-Grange	83.00 €
- Classe découverte Sou des Écoles Poncin - Futuroscope	45.00 €
- Lycée de Saint Sorlin	100.00 €
TOTAL SUBVENTIONS	578.00 €

Informations et questions diverses :

- Vers la création d'un site internet, le responsable est OLIVIER Romain avec en suppléant WASILEWSKI Margareth, a été retenu un abonnement de type basique, le coût est de 120 €/an,
- Le banc de Serrières sera installé sous le tilleul vers l'église
- Le prochain journal communal sortira fin juin – début juillet

Levée de séance à 22 h 30

Le Maire
Jean-Michel BOULMÉ

